

**ARRÊTÉ N°2024 - 49**  
**PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**Voie Communale dite Route de Notre Dame des Millières**

Le Maire de la Commune de MONTHION,

**Vu** le Code de la route et notamment les articles R.411-5 et R.411-8 ;

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1 ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

**Considérant** la demande de travaux de l'entreprise LOCATELLI, 347 rue de la Jacquère – 73800 Porte de Savoie, pour entreprendre des travaux de réalisation de deux clous d'essais. **Il convient de fermer la route « dite Route de Notre Dame des Millières »**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les travaux réalisés par l'entreprise LOCATELLI, concernent la réalisation de deux clous d'essais sur la voie Communale dite Route de Notre Dame des Millières.

La route sera fermée à la circulation de 7h30 à 18h00. Ces dispositions seront matérialisées par la signalisation réglementaire.

**Article 2** : Cette réglementation est prévue pour une durée de 03 jour calendaire à compter de la semaine 42 soit à partir du mercredi 16 octobre 2024.

La signalisation sera posée et entretenue par les soins de l'entreprise LOCATELLI.

Durant cette période, une déviation est prévue par la RD 925 et la CD 64 pour accéder à Monthion chef-lieu

**Article 3** : L'entreprise LOCATELLI, chargée des travaux, conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à l'enlèvement de la signalisation, la responsabilité de la sécurité du chantier. Cette responsabilité sera substituée à celle de la Commune si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui sera la conséquence de la présente réglementation.

**Article 4** : La Gendarmerie, le Maire, seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'entreprise LOCATELLI pour affichage.

Fait à MONTHION, le 10 octobre 2024

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE

